

Adopté le 15 mars 2019

Opportunité d'un dispositif de type *What works centre* dédié à la prévention de la perte d'autonomie

*Le Conseil scientifique est interrogé par la direction générale de la CNSA sur l'opportunité de concevoir et mettre en œuvre un dispositif de type *What works centre*¹ dédié à la politique de prévention de la perte d'autonomie. Celui-ci aurait pour mission d'aider à la décision les acteurs territoriaux chargés de déterminer le contenu des programmes d'intervention, et tout particulièrement les conférences départementales des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, en leur fournissant des ressources et des appuis pour orienter leurs choix vers des actions aux effets probants.*

AVIS :

Le Conseil scientifique de la CNSA :

- reconnaît l'intérêt potentiel d'un tel dispositif dans un contexte où les acteurs disposent de peu de repères pour décider des actions de prévention les plus pertinentes ;
- recommande que le dispositif concilie la logique des données probantes issues de la recherche (*evidence based*) et l'approche *bottom-up* visant à évaluer les innovations sociales initiées par les acteurs de terrain. Pour cette raison, le Conseil Scientifique rejette l'appellation de « centre de preuves » qui est connotée et réfère trop à l'évaluation d'impact avec contrefactuel ;
- insiste sur la complexité et le caractère multidimensionnel de l'évaluation de « ce qui marche » dans les interventions de prévention, et notamment sur l'importance des conditions environnementales de leur déploiement ;
- recommande que le dispositif soit positionné non comme une institution édictant des normes et des références opposables, mais bien comme un centre de ressources, apportant des connaissances et des appuis méthodologiques aux acteurs territoriaux. Sa dénomination devra traduire ce positionnement.
- souhaite qu'un tel dispositif ne soit pas redondant avec des organismes ou services existants ;
- ne se prononce pas de façon définitive sur la forme et le portage d'un tel dispositif. Il souligne qu'un tel projet devra s'appuyer sur des expertises académiques pluridisciplinaires.

¹ Pour une présentation détaillée des *What works centre* et des enjeux de leur transposition en France, cf. le rapport de l'ANSA : https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2018-03/Ansa_RapportWWC_2017_VF.pdf